

05

R A P P O R T

**OBJET : MAINTENANCE DE LA VOIRIE PUBLIQUE ET RESTAURATION
DES REMPARTS, SOUTÈNEMENTS, OUVRAGES D'ART ET
MURS DE QUAIS - PROGRAMME 2010**

Dans le cadre du programme d'investissement 2010, il est proposé :

- Une campagne de maintenance de la voirie publique, d'un montant de 1 935 000 € TTC, décomposés comme suit et selon le détail ci-annexé :

- Rénovation des tapis routiers	1 500 000 €	
- Gros entretien de voirie en régie	<u>360 000 €</u>	
		1 860 000 €

- Opérations liées à des interventions de concessionnaires	<u>75 000 €</u>	
		1 935 000 €

- Un parachèvement en amont de la rue de la Baronète **150 000 €**

- La réalisation de travaux de restauration des remparts, soutènements, ouvrages d'art et murs de quais pour un montant global de 317 170 € TTC, décomposés comme suit et selon le détail ci-annexé :

- Restauration des soutènements, perrés et remparts Vauban	117 170 €	
--	-----------	--

- Restauration des ouvrages d'art et murs de quais	<u>200 000 €</u>	
--	------------------	--

317 170 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider la réalisation des travaux précités,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les procédures de consultation des entreprises, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,
- de prendre acte du linéaire de voirie municipale qui s'établit à 278 419 mètres au 1^{er} janvier 2010,
- de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

d'où la motion suivante :

MOTION

OBJET : MAINTENANCE DE LA VOIRIE PUBLIQUE ET RESTAURATION DES REMPARTS, SOUTÈNEMENTS, OUVRAGES D'ART ET MURS DE QUAIS - PROGRAMME 2010

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU le décret n° 2006/975 du 1^{er} août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le Code des Marchés Publics, pris notamment en ses articles 26, 28, 33, 40 et 57 à 59,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU l'inscription au programme d'investissement :

- d'un programme de maintenance de la voirie publique d'un montant global de 1 935 000 € TTC,
- d'un parachèvement amont de la rue de la Baronète d'un montant de 150 000 € TTC,
- d'un programme de restauration des remparts, soutènements, ouvrages d'art et murs de quais d'un montant global de 317 170 € TTC,

Selon les états annexés à la présente,

DÉCIDE :

- la réalisation de ces opérations dont le financement est assuré au Programme d'Investissement 2010,
- de recourir, pour ce faire, à des consultations menées conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de préparer, d'engager ou de prendre toute décision, en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics menées par voie d'appels d'offres ouverts en vue des opérations de maintenance de voirie publique et de procédure adaptée en vue des opérations de restauration des ouvrages d'art, murs de quais et remparts,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à ces opérations, ainsi que le ou les avenants éventuels, conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,

PREND acte du linéaire de voirie municipale qui s'établit à 278 419 mètres au 1^{er} janvier 2010,

SOLLICITE les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

ORDONNE les inscriptions budgétaires dans le cadre du budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Jacques TRON.